

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Coopérative d'éducation de la petite enfance des Îles Itée		Date d'inspection Le 25 juin 2026	
Nom de l'établissement Le nid coopératif		Numéro de permis 2025011	
Adresse 75 rue de la Baie Lamèque NB E8T 4R6		Numéro de téléphone (506) 344-3300	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 36	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	26 juin 2026	
Commentaires: Discussion avec la directrice afin de s'assurer à l'embauche que les documents requis soient complétés.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	26 juin 2026	
Commentaires: Discussion avec la directrice afin de s'assurer à l'embauche que les documents requis soient complétés.			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	30 mai 2026	25 juin 2026
Commentaires: Avec le bac à sable les enfants, ont plus d'endroit qui permettent différentes activités.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	25 juin 2026	25 juin 2026
Commentaires: Encore en construction, besoin d'amélioration.			

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en matinée dans le cadre d'une inspection de surveillance. Au moment de la visite, le ratio réglementaire éducatrice-enfants était respecté. Un examen des dossiers du personnel a été réalisé. Parmi les dossiers vérifiés, certains éléments étaient manquants, notamment :

- La liste des tâches;
- Certains documents requis au dossier de l'employé. (Confidentialité et le règlement de négligence.

Commentaires généraux

Les médicaments sont entreposés de façon sécuritaire dans des contenants verrouillés situés dans la cuisine ou dans les locaux, hors de la portée des enfants.

Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés de chaque incident et signent le registre afin de confirmer qu'ils ont reçu l'information.

-□Discussion avec la directrice afin de bien s'assurer que la cour extérieure ne cesse de progresser.

Au cours de ma visite, j'ai observé les enfants lors de leur préparation pour les activités extérieures. J'ai également pu observer leur retour à l'intérieur ainsi que la période de préparation au dîner. Pour le dîner les enfants mangent de la soupe et mini pizza, comme dessert des tranches de pomme, qui est fourni par la garderie.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 juin 2026

Date

original signé par
Tania chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"